Imprimer | Réinitialiser

SSQ Groupe financier
Les valeurs à la bonne place

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) – Individu

Produits d'assurance individuelle : SSQ, Société d'assurance inc., 1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200, Longueuil (Québec) J4K 0B9
Produits Privilège : SSQ, Société d'assurance-vie inc., C.P. 10500, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6
Produits d'investissement : SSQ, Société d'assurance-vie inc., C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3

Assurance individuelle et Investissement

- Ce formulaire est requis pour les contrats d'assurance vie avec valeur de rachat (assurance vie entière et assurance vie universelle), les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) et les rentes non enregistrées afin de confirmer le statut de résidence aux fins de l'impôt du propriétaire, du preneur ou de l'investisseur. Il doit être rempli :
  - à l'émission d'un contrat/à l'ouverture d'une adhésion, lorsque le propriétaire/preneur/l'investisseur est résident à la fois du Canada et d'une juridiction autre que le Canada et les États-Unis aux fins de l'impôt,
  - lorsque la déclaration de résidence n'a pas été obtenue sur la proposition d'assurance/le formulaire d'adhésion,
  - à la suite d'un changement d'adresse du Canada vers les États-Unis, tel qu'exigé par la loi ***Foreign Account Tax Compliance Act*** **(FATCA)** (partie XVIII de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada), ou
  - à la suite d'un **changement de circonstances** vers un pays **autre** que le Canada et les États-Unis, tel qu'exigé par la **Norme commune de déclaration** (partie XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada). (Pour la définition d'un changement de circonstances, voir section « Définition ».)
- Dans le cas où le propriétaire/preneur/l'investisseur est résident d'une juridiction autre que le Canada aux fins de l'impôt, SSQ, Société d'assurance inc. et/ou SSQ, Société d'assurance-vie inc. (SSQ) devra signaler l'existence de son contrat d'assurance/compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC), tel qu'exigé par la FATCA ou par la Norme commune de déclaration.
- Pour plus de renseignements sur la FATCA et la Norme commune de déclaration, nous vous invitons à consulter votre conseiller en sécurité financière ou à visiter le site web de l'ARC au cra-arc.gc.ca.

1. Identification du propriétaire/preneur/de l'investisseur

Lorsqu'il y a plus d'un propriétaire/preneur/investisseur, remplir un formulaire distinct pour chaque personne.

N° de contrat/police/d'adhésion : _____

Nom _____ Prénom _____ Initiales _____ Date de naissance A A A A M M J J

Adresse complète de résidence permanente :

_____

_____

2. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Cochez (√) toutes les options qui s'appliquent à vous :

☐ **Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt**

Si vous cochez cette case, veuillez confirmer votre statut de résident canadien à des fins fiscales en indiquant le numéro du document et le lieu de délivrance d'une pièce d'identité avec photo émise par une autorité gouvernementale (p. ex. permis de conduire, passeport) :

Pièce d'identité avec photo utilisée _____ Nom apparaissant sur le document _____ Numéro du document _____

Lieu de délivrance _____ Date d'expiration du document A A A A M M J J

☐ **Je suis résident des États-Unis aux fins de l'impôt**

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer votre numéro d'identification fiscal américain (NIF américain) : _____

Numéro d'identification fiscal des États-Unis

☐ **Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada ou les États-Unis aux fins de l'impôt**

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer ci-dessous vos juridictions de résidence aux fins de l'impôt et vos numéros d'identification fiscaux (NIF) :

Si vous n'avez pas le NIF d'une juridiction en particulier, indiquez la raison en choisissant l'une des options suivantes :

Raison 1 : Je demanderai un NIF ou j'en ai déjà demandé un, mais je ne l'ai pas encore reçu.
→ Veuillez nous communiquer votre NIF par écrit dans les quinze (15) jours suivant sa réception de l'autorité fiscale visée.

Raison 2 : Ma juridiction de résidence aux fins de l'impôt n'émet pas de NIF à ses résidents.

Raison 3 : Autre raison → Si vous choisissez cette option, précisez ci-dessous la raison pour laquelle vous n'avez pas de NIF.

Juridiction de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscal (NIF)	Si vous n'avez pas de NIF, indiquez la raison (1, 2 ou 3)

(Pour plus de détails sur le statut de résidence aux fins de l'impôt, voir section 2 des « Renseignements généraux et instructions » à la fin du formulaire.)

3. Déclaration, consentement et signature du propriétaire/preneur/de l'investisseur

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets. Je m'engage à fournir à SSQ, Société d'assurance inc./SSQ, Société d'assurance-vie inc. une nouvelle déclaration de résidence aux fins de l'impôt dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans le présent formulaire deviennent incomplets ou inexacts. Également, je consens à ce que SSQ, Société d'assurance inc. et SSQ, Société d'assurance-vie inc. puissent se communiquer l'information comprise dans le présent formulaire.

Nom en lettres moulées du propriétaire/preneur/de l'investisseur _____ Signature du propriétaire/preneur/de l'investisseur _____ Date A A A A M M J J

Renseignements généraux et instructions

Pour les **produits d'assurance individuelle**, veuillez transmettre ce formulaire rempli et signé à SSQ, Société d'assurance inc., 1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200, Longueuil (Québec) J4K 0B9. Télécopieur : 1 866 582-6672

Pour les **produits Privilège**, veuillez transmettre ce formulaire rempli et signé à SSQ, Société d'assurance-vie inc., C.P. 10500, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6. Télécopieur : 1 866 629-0623

Pour les **produits d'investissement**, veuillez transmettre ce formulaire rempli et signé à SSQ, Société d'assurance-vie inc., C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3. Télécopieur : 1 866 559-6871

1. Identification du propriétaire/preneur/de l'investisseur

Le propriétaire/preneur/l'investisseur est la personne inscrite ou indiquée comme titulaire du contrat d'assurance/compte financier chez SSQ, Société d'assurance inc./SSQ, Société d'assurance-vie inc. Un titulaire comprend aussi toute personne pouvant accéder à la valeur de rachat ou désigner un bénéficiaire du contrat d'assurance vie avec valeur de rachat ou du contrat de rente.

2. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

En général, une personne sera résidente d'une juridiction aux fins de l'impôt si, selon les lois de celle-ci, elle y paie ou doit y payer de l'impôt parce qu'elle y a son domicile, sa résidence ou que des critères semblables sont remplis.

Les personnes qui sont résidentes de plus d'une juridiction aux fins de l'impôt peuvent se fier aux règles décisives que les conventions fiscales prévoient (lorsqu'elles s'appliquent) pour résoudre le cas de double résidence aux fins de l'impôt. Selon l'ARC, vous êtes **non-résident du Canada aux fins de l'impôt** si vous êtes dans l'**une** des situations suivantes :

- Vous vivez dans un autre pays de façon régulière, normale ou habituelle, et vous n'y êtes pas considéré comme résident du Canada.
- Vous n'avez pas de lien de résidence au Canada **et** vous êtes dans **l'une** des situations suivantes :
  - vous vivez à l'étranger tout au long de l'année d'imposition ;
  - vous résidez au Canada pendant moins de 183 jours durant l'année d'imposition.

Pour plus de détails sur la détermination du statut de résidence aux fins d'impôt, vous pouvez consulter le site web de l'ARC au cra-arc.gc.ca.

Un **numéro d'identification fiscal** (NIF) est une combinaison unique de lettres ou de chiffres qu'une juridiction attribue à un particulier pour identifier celui-ci aux fins de l'administration de ses lois fiscales. Veuillez inscrire votre NIF dans le même format officiel que reçu.

Si vous êtes admissible à recevoir un NIF mais n'en avez pas, vous avez 90 jours pour en demander un auprès de votre juridiction de résidence. Une fois que vous l'avez reçu, vous avez 15 jours pour nous communiquer votre NIF par écrit.

3. Déclaration, consentement et signature du propriétaire/preneur/de l'investisseur

Lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

Définition

Changement de circonstances

Dans le cadre de la Norme commune de déclaration, un changement de circonstances représente :

- un changement de compte bancaire pour un compte dans une institution financière d'un pays autre que le Canada et les États-Unis,
- un changement de numéro de téléphone pour un numéro d'un pays autre que le Canada et les États-Unis,
- un changement d'adresse pour une adresse dans un pays autre que le Canada et les États-Unis,
- une demande d'acheminement du courrier dans un pays autre que le Canada et les États-Unis, ou
- tout changement qui vient remettre en question le statut du compte à des fins fiscales, ou encore, la déclaration de résidence aux fins de l'impôt obtenue à l'émission du contrat/ouverture du compte.

SSQ Groupe financier

Les valeurs à la bonne place

Pour les produits d'assurance individuelle

SSQ, Société d'assurance inc.
1225 rue Saint-Charles Ouest, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 0B9
Service à la clientèle • Tél. : 1 800 565-4550 • Télec. : 1 866 582-6672
ssq.ca

Pour les produits Privilège

SSQ, Société d'assurance-vie inc.
C.P. 10500, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4H6
Service à la clientèle • Tél. : 1 866 777-9788 • Télec. : 1 866 629-0623
ssq.ca

Pour les produits d'investissement

SSQ, Société d'assurance-vie inc.
C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3
Service à la clientèle • Tél. : 1 800 320-4887 • Télec. : 1 866 559-6871
ssq.ca